



Fédération Étudiante d'Auvergne

DOSSIER DE PRESSE

Mercredi 16 août 2023

9^e édition de l'indicateur du

Coût de la rentrée 2023

**BOUGE TON
CROUS**

AGORAÉ
Mon espace d'échanges et de solidarité
CLERMONT-FERRAND

FAGE
LES ASSOS ÉTUDIANTES

Sommaire

Edito	3
Indicateur du coût de la rentrée - Généralités	4
Indicateur du coût de la rentrée - Analyse synthétique	5
Inflation et augmentation des frais de la vie courante	7
Augmentation des frais spécifiques de rentrée	9
Focus et revendications	10
Bilan coût de la rentrée - par ville	14
Bilan coût de la rentrée - frais modulaires	15
Indicateur du coût de la rentrée - Méthodologie	16
Contact presse	20

FedEA

Coût de la rentrée 2023 en Auvergne





Depuis neuf ans maintenant, la **Fédération Étudiante d'Auvergne (FedEA)** publie son indicateur du coût de la rentrée étudiante, en collaboration avec la **Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)**. Cette rentrée 2023 est, **encore et toujours**, révélatrice d'une **précarité grandissante** pour les étudiants et étudiantes d'Auvergne. Avec une augmentation de **3,7%**, la rentrée universitaire pour un étudiant ou une étudiante implique de dépenser en moyenne **2 747,58 euros**.

Les crises successives (COVID-19, conflit ukrainien, etc.) ont eu un fort impact sur le monde étudiant avec une inflation sans précédent sur l'ensemble de l'année universitaire 2022-2023. À tout ceci s'ajoute une **augmentation illogique** de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de cinq (5) euros, passant de **quatre-vingt quinze à cent euros**. Les étudiants et étudiantes s'enfoncent dans la précarité mais la CVEC ne fait qu'augmenter. Au delà d'un gel qui aurait été appréciable, **il est nécessaire que cette contribution soit désindexée de l'inflation**, afin d'arrêter d'infliger une double peine au public étudiant.

Au même moment, des étudiants et étudiantes continuent d'avoir faim. Malgré les premières ébauches d'une réforme des bourses, qui s'avère toutefois encore insuffisante, les frais de la vie courante continuent d'augmenter en parallèle de l'inflation. Notre projet **I'AGORAé Clermont-Ferrand**, épicerie sociale et solidaire tenue par et pour les étudiants et étudiantes, est certes un **projet de solidarité à l'impact sans précédent**, mais **son effet n'est que palliatif** en ce qu'il ne permet que de **rebondir financièrement**. Il est donc nécessaire de créer des dispositifs d'aides sociales dignes de ce nom pour les étudiants et étudiantes. **Nous n'avons plus le luxe d'attendre que les politiques daignent investir dans la jeunesse.**

Nous commençons à nous y habituer mais malheureusement ce coût de la rentrée reflète encore un **manque de prise en compte de l'environnement étudiant.**

La **FedEA**, première organisation représentative des étudiants et étudiantes de la région Auvergne, restera **proactive dans la défense des droits des étudiants et leurs accès aux aides sociales.**

"La vie étudiante, d'autres en parlent, nous la faisons !"

Léandre DUPONT
Président de la FedEA

Indicateur du Coût de la Rentrée 2023 - Généralités

L'indicateur du coût de la rentrée, publié pour la 9^e année consécutive, illustre le coût moyen de la rentrée pour une personne de 20 ans en Licence à l'Université Clermont Auvergne, sans double inscription, non boursière et décohabitante (c'est-à-dire ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur compile des dépenses réparties en plusieurs catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépenses :

- **Frais de vie courante** fixés au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- **Frais spécifiques** à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), frais d'agence, dépôt de garantie, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et matériel pédagogique.
- **Frais modulaires** payés par certains étudiants ou certaines étudiantes, en fonction de leurs besoins et situations particulières.

Coût de la rentrée 2022

2 649,38€

Coût de la rentrée 2023

2 747,38€



FedEA

Indicateur du Coût de la Rentrée 2023

- Analyse synthétique

C'est grâce au travail de la **FAGE**, qui met à disposition des associations de son réseau un bon nombre d'outils et de données numériques depuis maintenant **20 ans**, que la **FedEA** peut calculer une nouvelle fois son Coût de la rentrée. **En Auvergne**, nous observons une **hausse de 3,70 %** des frais totaux entre 2022 et 2023. Ce sont un peu plus de 35 000 étudiants et étudiantes qui sont confrontés cette année encore à un tel accroissement. Ce chiffre, plus que conséquent et problématique à l'échelle nationale, nous permet de constater que le territoire auvergnat n'est pas épargné.

Les chiffres du coût de la rentrée 2023 sont en effet inquiétants au regard de l'année vécue par les étudiants et étudiantes : précarités alimentaire et menstruelle, des frais de mobilités qui augmentent avec l'inflation sur le prix de l'essence, l'augmentation de la CVEC indexée sur cette inflation, etc.

Face à ces chiffres alarmants et du fait du contexte dans lequel ils interviennent, la **FedEA** se mobilise au quotidien avec les associations de son réseau pour **apporter des solutions** aux étudiants et étudiantes dans le besoin, car ils doivent avoir le droit, et ainsi les moyens, de réussir leurs études dans de bonnes conditions. La précarité ne doit pas être un frein à l'éducation.

Le **statut d'étudiant boursier** permet l'exonération des frais d'inscription et de la CVEC, cela diminue de façon considérable les frais spécifiques de rentrée pour tout étudiant éligible au système de bourses progressives (sans échelonnage), revalorisées et indexées sur l'inflation.

En mars 2023, sortait la **première étape de la réforme des bourses**, indiquant une augmentation du nombre de bénéficiaires à la rentrée et la revalorisation de toutes les bourses à tous les critères. Cependant, celle-ci serait à ce jour encore dépendante du revenu des parents.

C'est pourquoi la **FedEA** soutient la position de la **FAGE** sur la nécessité d'une réforme des **bourses systématique et plus juste**. Le système de bourse de demain doit garantir l'universalité de la bourse pour chacun, son montant ne doit **pas dépendre de la situation familiale de l'étudiant ou de l'étudiante** (qu'il soit rattachéE, ou non, au foyer fiscal) et doit être **adaptée au contexte économique de son territoire**. Le but étant de garantir à chaque étudiant et chaque étudiante de vivre **au-dessus du seuil de pauvreté**, soit avec des ressources minimales de 914€ par mois. Il est de la responsabilité de l'État de verser la différence entre les prestations sociales perçues (type APL) et ce seuil.

À terme, cela ferait de la plateforme "Dossier Social Étudiant" un **guichet unique des aides sociales** étudiantes et permettrait un meilleur accès aux droits et de lutter contre le non-recours.

Indicateur du Coût de la Rentrée 2023

- Analyse synthétique

Zoom sur les chiffres :

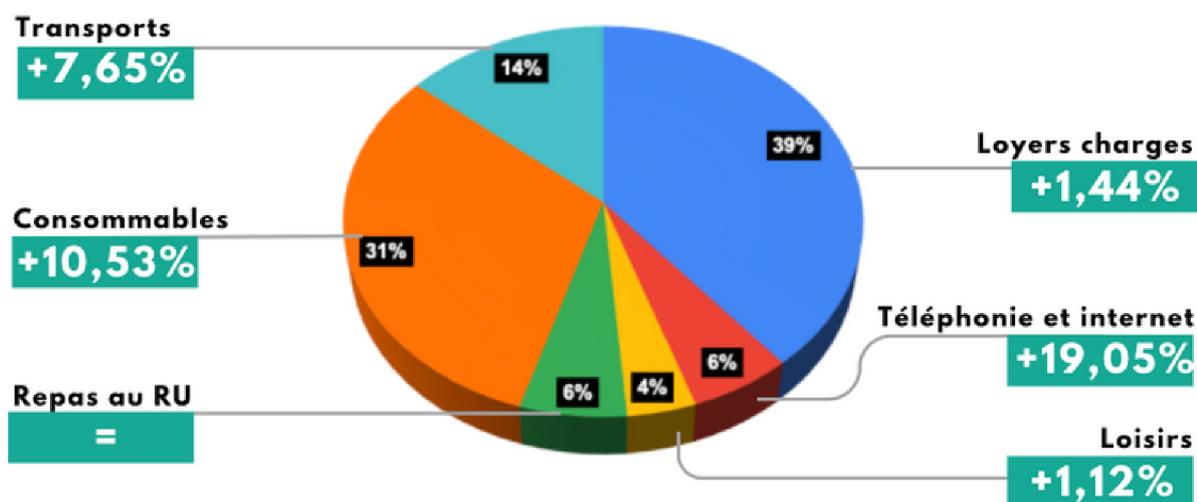
Une augmentation du coût bien impactée par l'augmentation des frais de vie courante

Libellé	Année 2022	Année 2023	Variation
Frais de vie courante	1029,14	1089,09	5,83%
Loyers charges comprises	418	424	1,44%
Téléphonie et Internet	53,32	63,48	19,05%
Loisirs	42	42,47	1,12%
Repas au RU	66	66	0,00%
Consommables : Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipements informatiques	309,24	341,81	10,53%
Transports	140,58	151,33	7,65%
Libellé	Année 2022	Année 2023	Variation
Frais spécifiques de la rentrée étudiante	1620,24	1658,29	2,35%
CVE-C (Contribution Vie Étudiante et de Campus)	95	100	5,26%
Droits d'inscription	170	170	0,00%
Complémentaire santé	240	258	7,50%
Frais d'agence immobilière	220	220	0,00%
Dépôt de garantie	418,00	424	1,44%
Assurance logement	74,20	74	-0,27%
Manuels d'étude et matériel pédagogique	403,04	412,29	2,30%
Coûts totaux	2649,38	2747,38	3,70%

Inflation et augmentation des frais de la vie courante

Nous assistons comme chaque année à une inflation des frais de la vie courante : augmentation de l'alimentaire, des loyers et charges, et des transports (+ 7,65%). A l'heure où l'inflation enregistrée au mois de juin 2023 est de 5,5%, et qu'à l'inverse les bourses n'augmentent que de 6% et les APL uniquement de 1,7%, des mesures structurelles sont attendues par les étudiants.

Frais de vie courante pour la rentrée 2023-2024



Nous constatons une **augmentation de plus de 10%** pour les frais alimentaires et vestimentaires ce qui est inadmissible au regard de l'année vécue par les étudiants et étudiantes : en 2022, **environ 53%** d'entre eux estiment avoir rencontré des difficultés à s'alimenter correctement et sainement depuis la crise sanitaire (enquête de la **FAGE** avec **IPSOS**).

Pour aider les plus précaires, la **FedEA** met en place son projet **AGORAé**, une **épicerie sociale et solidaire étudiante**. Ce projet d'innovation sociale répond aux besoins alimentaires, hygiéniques et d'entretien de tout étudiant et étudiante auvergnatE (bénéficiaires de l'épicerie : achat de produits à 10% du prix du marché, ou lors des distributions alimentaires et hygiéniques d'urgences ponctuelles). Actuellement, **256 personnes** bénéficient de l'**AGORAé**.

Notre objectif final reste cependant de pouvoir un jour la fermer, dans un contexte de réelle fin de la précarité étudiante.



CLERMONT-FERRAND

FedEA

Coût de la rentrée 2023 en Auvergne

Inflation et augmentation des frais de la vie courante

Fracture numérique : Un abonnement téléphonique et internet à un tarif réduit

Les actions réalisées sont tout aussi vaines concernant la **téléphonie/internet**. La **baisse de 3%** en 2022 semblait nous conforter dans l'idée que les opérateurs avaient la volonté de s'adapter au budget limité des personnes en difficulté. **L'augmentation de presque 20% cette année** met fin à tout espoir de changement positif pour les étudiants et étudiantes, et met à mal une nouvelle fois le portefeuille.

Même si les entreprises de télécommunication ont fourni un effort économique sur des forfaits avantageux en 2022, ce n'est plus le cas en cette année 2023 et la **fracture numérique perdure** en Auvergne. Notre région est bien diverse, et l'accès à internet et au réseau n'est malheureusement ni constant ni de qualité correcte partout. Or, le numérique est aujourd'hui un outil indispensable pour valider ses années d'études ; maîtrise, examen/cours en distanciel, etc. **Négliger l'accès au numérique, c'est créer des disparités entre les étudiants et étudiantes** et mettre à mal leur chance de réussite !

Afin de soutenir les étudiants et étudiantes en rupture numérique pendant la période d'examens 2021, la **FedEA** a réalisé des **dons de cartes SIM** avec 20Go d'internet gratuit (**Bouygues**), et s'engage chaque année depuis à reproduire ce même type d'initiative.



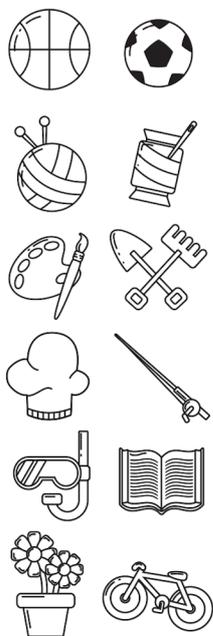
+7,17% en 2021
-3,04% en 2022
+19,05% en 2023

Les loisirs : un pass culture/loisirs pour tous, boursierEs ou non

Un **pass culture/loisirs et des offres culturelles gratuites**, pour tous les étudiants et étudiantes, est plus que souhaité afin de permettre un accès à toutes et tous à la culture à moindre coût et pas seulement aux jeunes venant d'avoir 18 ans. La culture reste un élément clé au bon épanouissement et à l'émancipation de chacun.

Concernant le **Pass'Sport**, l'allocation sportive de **50€** est actuellement accessible pour les étudiants et étudiantes de **moins de 28 ans qui sont boursierEs**. La **FedEA** rejoint l'**ANESTAPS** et la **FAGE** sur leur demande d'étendue des droits à ce Pass'Sport à l'ensemble des étudiants, **boursierEs ou non**. La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être et l'accès à ce pass ne devrait pas dépendre de l'accès à la bourse.

La **FedEA** encourage également les associations étudiantes de son réseau qui **redynamisent les campus estudiantins** via des événements culturels, sportifs et festifs à moindre coût et qui permettent de minimiser les effets de l'isolement social subi depuis 2020 avec la Covid-19. De plus, elle encourage l'inclusion en soutenant la Journée Nationale du Sport et du Handicap (organisée par le **BDE Staps Clermont**), qui permet de sensibiliser, lutter contre les discriminations et permettre à tous et toutes de découvrir les possibilités de pratiquer une activité physique sur notre territoire.



FedEA

Coût de la rentrée 2023 en Auvergne

Augmentation des frais spécifiques de rentrée

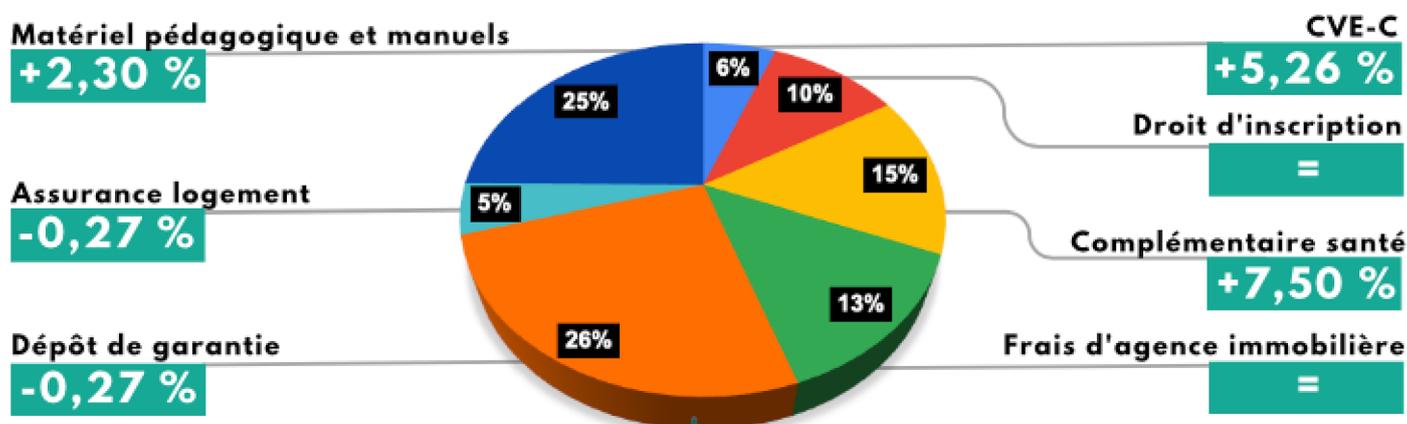
S'agissant des **frais spécifiques de rentrée**, une hausse de **2,35 %** est constatée, certes l'augmentation n'est pas énorme mais reste de plus en plus inquiétante pour le budget étudiant. Elle est due à l'augmentation du matériel pédagogique et de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus). En 2023, du fait de son **indexation sur l'inflation, le montant de la CVEC atteint les 100€** à la prochaine rentrée universitaire, un montant symbolique. En **hausse de 5,26 %** par rapport à l'année 2022, la CVEC pèse de plus en plus lourd dans le coût de la rentrée étudiante.

C'est pourquoi la **FedEA** soutient la position de la **FAGE** sur la nécessité qu'un travail conséquent soit réalisé quant à la **transparence auprès des étudiants et étudiantes, des dépenses effectuées et au cadrage national de son utilisation**. De plus, il n'est pas acceptable que cette charge financière poursuive sa hausse constante, indépendamment de l'évolution des ressources étudiantes et de la réalité de leur situation.

Pour la rentrée 2022, une aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros été attribuée aux étudiants et étudiantes boursierEs ou bénéficiaires des APL, or cette année, **aucune aide n'est attribuée** aux personnes de plus de 18 ans. Face à une augmentation de plus en plus importante chaque année des frais spécifiques de rentrée et une inflation de plus en plus forte, il est impensable de ne pas renouveler cette aide et d'ainsi accentuer la précarité déjà existante que subissent les étudiants et étudiantes, qui doivent déjà subvenir à leurs frais de vie courante s'ajoutant à ces dépenses de rentrée.

Ainsi, il est on ne peut plus nécessaire de s'intéresser davantage au **pouvoir d'achat** des étudiants et étudiantes **en créant de nouvelles mesures sociales** pour les accompagner dans leur cursus estudiantin et permettre son bon déroulé.

Frais spécifiques pour la rentrée 2023-2024



FedEA

Coût de la rentrée 2023 en Auvergne



Focus et revendications

Zoom sur le logement : Création de logements CROUS à Vichy et fin de la hausse des frais de vie courante

Bien que les frais d'agence n'aient pas augmenté depuis 2021, ce n'est pas le cas de **l'assurance logement** qui a vu une **inflation de près de 10% en 2022**. Si la hausse était catastrophique pour l'environnement étudiant, il faut demeurer plus que vigilant quant à la très légère **baisse de 0,27 %** cette année. Ainsi, les étudiants et étudiantes paient toujours plus cher pour leur logement, d'autant que les **loyers flambent** eux aussi avec une **augmentation de 1,44%**. Les étudiants et étudiantes doivent donc, soit prévoir d'augmenter leurs dépenses pour leur logement, soit envisager de déménager pour une habitation moins chère, quitte à être moins bien située et devoir augmenter leur budget pour les transports.

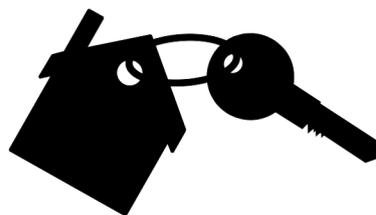
Les **résidences CROUS** ont pour mission d'offrir un cadre de vie accessible et accueillant, mais l'augmentation des charges compromet cet objectif. De nombreux étudiants et étudiantes se retrouvent contraints de faire face à des difficultés financières accrues, compromettant ainsi leur bien-être et leur capacité à se concentrer sur leurs études.

À ce contexte déjà instable économiquement, le ministère envisage aujourd'hui d'ajouter **une hausse des frais locatifs**. À ce jour, les charges peuvent parfois représenter plus de **la moitié des redevances mensuelles** des logements **CROUS**.

La **FedEA** rejoint la position de la **FAGE** qui **maintient son opposition face à une hausse croissante des frais de vie**. Elle réclame un réel investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des **CROUS**, afin de leur permettre de faire face à une inflation grandissante sans précariser davantage les étudiants et étudiantes.

Le **CROUS** était et doit rester le moyen le moins cher et le plus proche de son lieu d'étude pour se loger. C'est pourquoi, la **FedEA** demande **la création de logements CROUS sur la ville de Vichy**, 2e bassin étudiant auvergnat concentrant des centres de formation de kinésithérapie, soins infirmiers ou encore psychomotricité, mais toujours aucun logement de ce type à l'horizon. Étant l'une des villes les plus « tendue » de la région comme le fait remarquer l'enquête de **l'AKTEEV** en 2023, il est nécessaire d'offrir aux étudiants et étudiantes en difficulté l'opportunité de se loger à moindre coût, comme dans les autres villes étudiantes d'Auvergne.

Concernant les **APL**, l'**inflation de 5,5% en juin** a initié une augmentation pour celles-ci, mais **seulement de 1,7%**, qui s'ajoute à celle de l'année précédente. Ce n'est pas suffisant. Une **réforme des APL en calculant celles-ci sur le loyer moyen du bassin de vie** est donc indispensable pour permettre aux étudiants et étudiantes de se loger dans de bonnes conditions et sans se précariser davantage.



FedEA

Coût de la rentrée 2023 en Auvergne



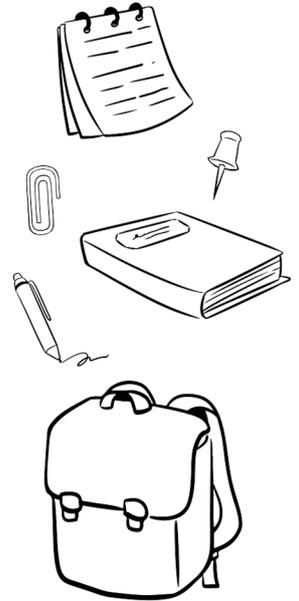
Focus et revendications

Matériel pédagogique : Opposition aux frais illégaux et mise en place d'une allocation de rentrée étudiante

Le **matériel pédagogique** (regroupant entre autres sac à dos, agenda, stylos, trousse, manuels scolaire, matériel d'impression etc.) et l'**achat de manuels d'étude** représente une **25% des frais spécifiques de rentrée**.

L'**augmentation de 2,30 %** concernant cette dépense s'inscrit dans la continuité de celle de l'année dernière. Elle en reste tout autant inquiétante car elle représente un frein conséquent au bon déroulement de l'année universitaire et devient une dépense imposée pour réussir. La **FedEA** suit la position de la **FAGE** et **s'oppose aux frais pédagogiques illégaux**. Face à cette hausse, Il est nécessaire d'instaurer des mesures pérennes afin d'aider les étudiants et étudiantes dans ces dépenses, par exemple avec des **aides financières sous forme de bons d'achat de matériels**.

En réponse à la précarité matérielle, la **FedEA** propose la **mise en place d'une allocation de rentrée étudiante** (sans condition de revenus, ni d'âge, ni distinction du statut d'étudiant boursier ou pas) : cela permettrait aux étudiants de commencer l'année universitaire équipés et sans défavoriser conséquemment leur budget.



Transport : Un abonnement étudiant ferait du bien

Depuis décembre 2021, les transports en commun à Clermont-Ferrand sont gratuits le week-end. Cependant, le prix des abonnements n'a pas changé. Or les transports représentent près de **14%** du budget mensuel étudiant. Actuellement, le tarif de réduction jeune des abonnements de transport en commun s'applique au moins de 26 ans, mais ce n'est pas suffisant ! Nombreux ont encore le statut étudiant bien après cet âge et n'ont pas de revenu fixe pour pouvoir s'offrir un tel abonnement.

En parallèle de cette inaction, le prix des transports a augmenté de **7,65 %** et suit l'inflation du prix de l'essence.

La **FedEA** revendique ainsi la **mise en place d'une tarification étudiante**, dès la rentrée, pour les transports en commun clermontois (**SMTC**). La position portée a été celle d'un **tarif solidaire étudiant à 4,30€ par mois** (au lieu de 28,80€ par mois pour les jeunes non boursiers et les échelons inférieurs à 3) **ou un abonnement annuel de 50€**, permettant à un maximum d'étudiants et d'étudiantes de pouvoir se déplacer plus librement, surtout lorsque ces derniers et dernières doivent louer un appartement excentré car moins cher. Le but étant d'**élargir l'offre, sans conditions d'âge, de revenu ou de nationalité**, tout en se portant garant de l'environnement en incitant à se déplacer en transport en commun.



Focus et revendications

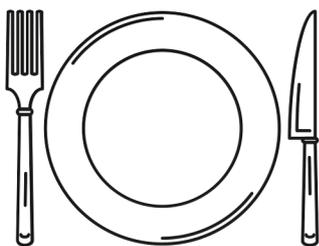
Restauration : Repas à 1€ pour tous et toutes, diminution des délais d'attente et ouverture des restaurants le soir

Le **ticket restaurant U**, à 6,60€ tente d'être impulsé au sein de l'Auvergne et n'est pourtant pas une solution durable pour garantir une alimentation variée, équilibrée et saine. La **FedEA** se positionne, aux côtés de la **FAGE**, pour **l'apport de financements** afin d'étendre les services du **CROUS aux sites territoriaux** plutôt que d'investir dans des solutions incitant à une consommation d'aliments rapides et moins équilibrés. Nous sommes pour un **maintien du repas à 1€ pour les boursierEs et l'étendre à terme à chaque étudiant et étudiante**.

Actuellement l'une des problématiques principales des restaurants universitaires réside dans les **délais d'attente** avant l'accès aux chaînes de restauration. Ce délai peut par moment décourager les étudiants à se rendre dans les restaurants universitaires, les obligeant à se rabattre sur de la **restauration rapide, peu équilibrée et beaucoup plus onéreuse**. La raison de ce flux non absorbé par les RU est liée au manque de concertation entre les universités et les **CROUS** sur le temps de pause des étudiants et étudiantes. Afin de remédier à cette problématique, la **FAGE** plaide pour la mise en place au sein des universités de « **bureaux du temps** » qui permettraient de réguler les horaires sur le campus. La **FedEA** souhaite étendre ce principe à tous les restaurants universitaires de sa région.

À cela pourrait s'ajouter **l'élargissement des horaires d'ouvertures du restaurant au soir** pour répondre au mieux aux besoins des étudiants et étudiantes, leur permettant de manger un vrai plat à moindre coût, accompagné et dans un temps limité ce qui améliorerait considérablement la santé mentale et le temps de travail scolaire. La **FedEA** souhaiterait que cette possibilité d'ouverture se déploie aussi sur les **RU situés en centre-ville**, pour permettre surtout aux étudiants et étudiantes boursierEs de manger pour **2€ la journée**. En effet, pour l'instant ce sont seulement les RU de campus, souvent loin, qui sont ouverts.

Le **menu à points**, quant à lui, n'est peut-être plus une solution saine : il oblige le choix entre certains plats du repas pour **rentrer dans le quota des 6 points attribués** (sachant que le plat principal est entre 3 et 4 points, et que le dessert est aux alentours de 2 points ; il faut donc choisir par défaut, si l'étudiant ne peut pas payer de points supplémentaires). La **FedEA** souhaiterait **prioriser la production de plus de produits rentrant dans ce quota** de 6 points, tout en gardant des options un peu plus chères pour celles et ceux qui voudraient s'octroyer un petit plaisir lorsqu'ils ou elles en ont l'occasion et les moyens.



FedEA

Focus et revendications

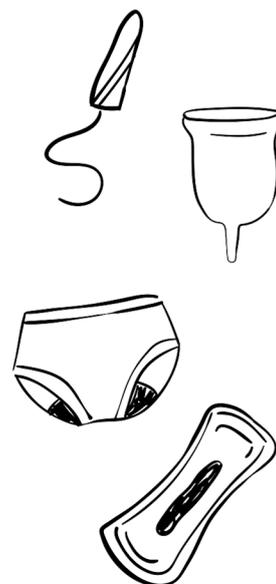
Précarité menstruelle : des distributeurs dans toutes les facultés

Selon l'enquête réalisée par **le Monde**, la dépense moyenne **pour les protections seulement** est de **5,50€ par mois**. Ces dépenses concernent environ **50% de la population étudiante**, il est donc indispensable de ne pas les oublier !

Mais il ne faut pas non plus négliger les dépenses annexes par lesquelles sont concernées les personnes menstruées et qui s'élèvent à **plus de 4€ par mois en moyenne**, notamment en médicaments anti-douleur, auxquels s'ajoute l'investissement en vêtements, sous-vêtements et literies.

Ainsi, il est nécessaire que **tous les sites universitaires de l'UCA** (campus, sites territoriaux) répondent à la précarité menstruelle avec la mise en place de **distributeurs de protections menstruelles gratuits et mieux ravitaillés** (surtout pour les sites territoriaux).

Mention particulière aux protections éco-responsables : afin de lutter pour l'accès à des protections éco-responsables et moins chères que sur le marché public, **l'AGORAé** dispose de culottes menstruelles à 3€ et de cup menstruelles à 2€ (soit 10 fois moins cher). Ces protections réutilisables devraient également être mises à disposition gratuitement à **l'UCA**.



Étudiants et étudiantes internationaux : maintien de l'exonération des frais d'inscriptions

Les **étudiants et étudiantes extra-communautaires** disposent de **frais différenciés d'inscription** (2 770 euros en Licence et 3 770 en Master) depuis le Plan Bienvenue en France de 2018.

La **FedEA** demande par conséquent au Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne (**UCA**) de **maintenir l'exonération des frais d'inscription pour les étudiants et étudiantes extra-communautaires**. Pour rappel, ils constituent **10% du nombre total d'étudiants et étudiantes auvergnats**, il est donc majeur de leur garantir un digne accès aux études supérieures.

Pour rappel les droits d'inscription augmentent d'un diplôme d'étude à l'autre (Licence : 170€, Master : 243€, Doctorat : 380€). Si des frais exorbitants (plus de 1000€) s'ajoutent, l'accès à l'université française serait trop élevé pour les étudiants et étudiantes extra-communautaires. À terme, la **suppression des droits différenciés exorbitants** (et **l'alignement aux droits d'inscription nationaux**) permettrait une intégration digne de ces étudiants et étudiantes dans l'ESR.

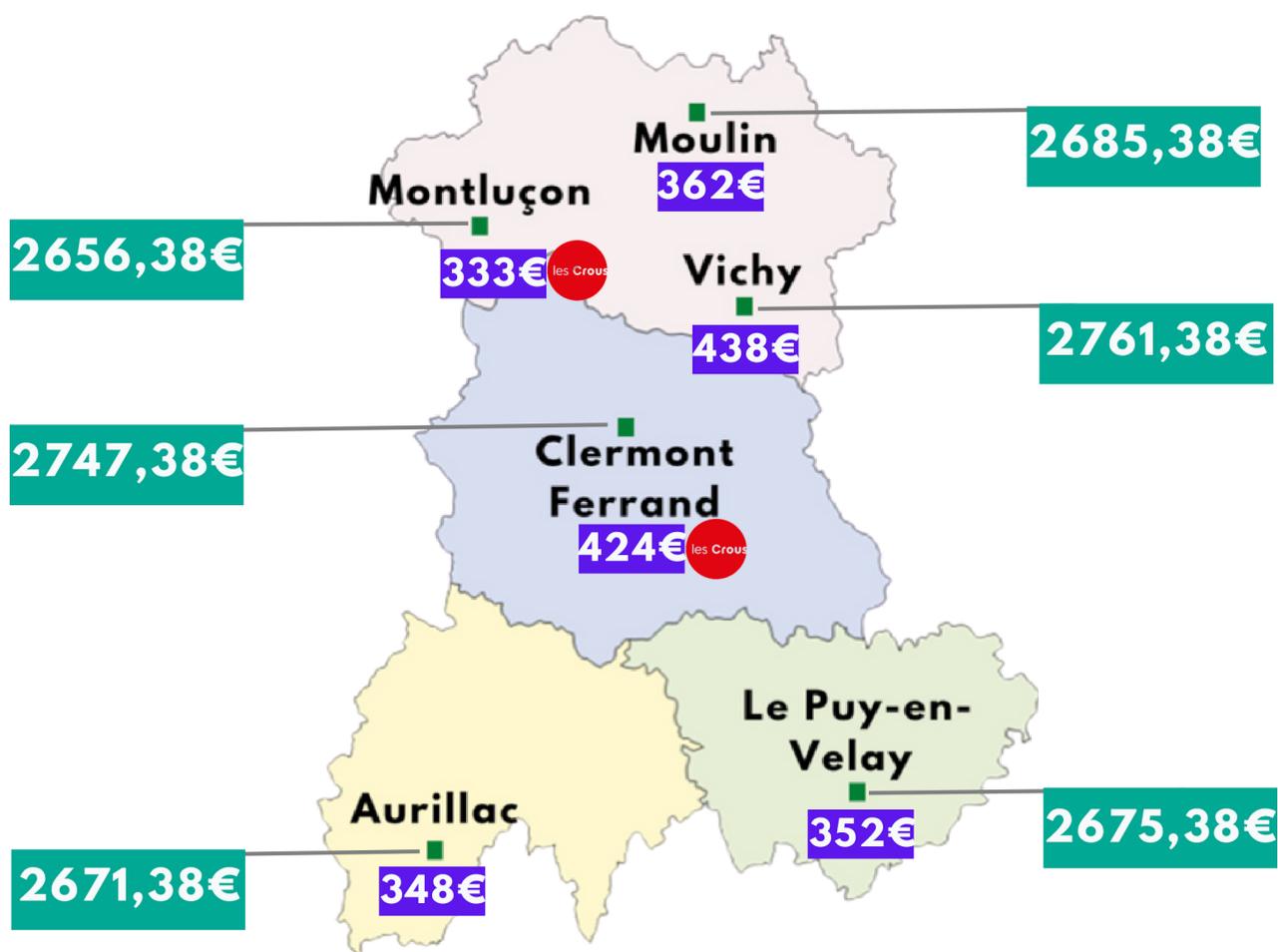


Bilan coût de la rentrée - par ville

En fonction de la ville d'étude, le coût de la rentrée de chacun peut **varier en fonction du prix moyen du loyer**. En effet, un étudiant ou une étudiante de Montluçon n'aura pas le même effort financier à faire que quelqu'un de Clermont Ferrand. Hors, ces étudiants et étudiantes n'ont parfois pas le choix que de se déplacer pour pouvoir suivre la formation qu'ils ou elles souhaitent.

De plus, sur cette carte sont indiqués les loyers moyens et les **logements CROUS disponibles** sur la région Auvergne. Ces derniers sont encore trop peu surtout, comme dit précédemment, pour la ville de Vichy, qui enregistre le loyer moyen le plus haut de la région.

Loyers moyens et coût de la rentrée 2023-2024



Bilan coût de la rentrée - frais modulaires

Le coût de la rentrée peut être différent pour chaque étudiant et étudiante, en fonction des **frais modulaires** qui peuvent s'appliquer. Parmi eux, sont recensés des frais ajoutés si la personne est menstruée, si la personne vient d'un département outre mer ou des frais diminués si la personne suit un régime alimentaire végétarien. Bien évidemment, tous ces frais peuvent être additionnés ce qui ne cesse de faire augmenter un budget déjà bien mis à mal.

2747,38€

**Frais liés à la
menstruation**

+135 €

2882,38€

**Frais d'arrivée en
métropole**

+1330,07 €

4077,45€

**Suivi d'un régime
végétarien**

-64,36 €

2683,02€

Indicateur du Coût de la Rentrée 2023 - Méthodologie

1. Les frais de vie courante

Loyers et charges : le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par "LocService" (source : www.locservice.fr) de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. Notre moyenne est réalisée pour un appartement à Clermont-Ferrand, d'un studio de 20 à 30m² et pour un T2 de moins de 20 m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées.

Téléphonie et Internet : sont retenus les abonnements proposant des appels illimités, 100GO de données mobiles et une box internet (sources : Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom).

Loisirs : plusieurs types de loisirs ont été retenus, les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond aux activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et de musique :

- activités physiques et sportives : une dépense de 235€/an dans les appareils, vêtements et accessoires de sport (source : Deloitte, 2019).
- cinéma : coût moyen de deux (2) séances de cinéma dans le mois (source : UGC, Pathé, Gaumont et CGR).
- streaming vidéo : moyenne des abonnements au tarif étudiant (source : Netflix, Amazon Prime, Disney+).
- streaming de musique : moyenne des abonnements au tarif étudiant (source : Spotify, Deezer, Apple Music).

Repas au RU : le prix des repas au Restaurant Universitaire (RU) est obtenu en considérant qu'un étudiant ou qu'une étudiante prend en moyenne 20 repas au RU par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2023-2024 s'élève à 3,30 €.

Indicateur du Coût de la Rentrée 2023 - Méthodologie

Consommables (alimentation et équipements divers) : pour l'alimentation, est prit en compte un budget alimentation pour les repas en dehors des vingt (20) déjeuners en restauration CROUS. Nous simulons un panier de courses pour trente (30) petits déjeuners et quarante (40) repas, basée sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Nous avons calculé le budget moyen pour un étudiant ou une étudiante ayant un alimentation omnivore ou une alimentation végétarienne. Pour nos moyennes, nous prenons en compte que 5% des moins de 30 ans suivent un régime végétarien.

(source : mangerbouger.fr ; Auchan ; Intermarché ; E.Leclerc ; Casino Supermarché ; Systèmes U)

Pour les équipements divers, cela correspond à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire. Nous prenons en compte les données suivantes :

- Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%
- Un ensemble vestimentaire (jean, tee-shirt, sweat et paire de chaussures)
- Un lot de produits d'hygiène
- Un lot de produits d'entretiens

(sources : H&M, Zara, Bershka, Uniqlo, Auchan, Carrefour, Intermarché, E.Leclerc, Casino Supermarché, Systèmes U)

Transports : pour le déplacement en voiture, sont pris en compte au moins quatre (4) allers-retours de 26km par mois, soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine. Les données sont calculées selon le barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel, pour une voiture thermique de quatre (4) chevaux.

(sources : Observatoire de la Vie Etudiante, Sécurité Routière, routière, impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique)

Indicateur du Coût de la Rentrée 2023 - Méthodologie

2. Les frais de vie spécifique à la rentrée

Droits d'inscription : les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription. À la suite de la crise sanitaire notamment, les frais d'inscriptions pour l'année universitaire 2023-2024 sont gelés.

Sources : DGESIP - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Complémentaire santé : Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant des mutuelles pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2023. Cet indicateur se base sur la complémentaire « Essentielle LMDE » et les équivalents les plus importants dans les mutuelles régionales (SMERRA, inhérente aux territoires de l'AURA).

Sources : <https://www.lmde.fr/>, <https://smerra.fr/>

CVEC : le tarif de la CVEC est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle est indexée sur l'inflation (Loi ORE-Art.12) et augmente de nouveau.

Sources : DGESIP - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frais d'agence immobilière : depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. L'indicateur prend en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20m², avec état des lieux.

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux qui peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, sont à la charge du locataire et s'élèvent à 8€ par mètres carrés.

Sources : service-public.fr/FraisAgence, LegiFrance – Cadre légal, Zonage A,B,C

Indicateur du Coût de la Rentrée 2023 - Méthodologie

Assurance logement : L'indicateur se base sur une assurance du type « Essentielle ». Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant d'1 an d'assurance logement dès la rentrée 2023 permis la MAE, HEYME, SMERRA, Yvon'assur ou SMENO.

Sources : <https://www.mae.fr>, <https://heyme.care/fr>, <https://smerra.fr/>, <https://www.yvon.eu/>, <https://www.smeno.com/>

Dépôt de garantie : Le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels futurs manquements du ou de la locataire à ses obligations (impayé de loyer ou de charges, absence de réparations locatives...). Ce dépôt de garantie est à payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour un étudiant ou une étudiante.

Le dépôt de garantie ne peut excéder le montant d'1 mois de loyer (hors charges).

Sources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>

Matériel pédagogique : le poste « matériel pédagogique » est un indicateur qui se base sur un panier moyen d'achat de diverses fournitures de rentrée : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression. Sont retenus les prix d'entrée de gamme ou de marque commerçant.

Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Sources : Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Systèmes U

Manuels d'étude : L'indicateur se base sur une comparaison des prix des principaux ouvrages des différentes filières. Les prix retenus sont ceux de première gamme.

sources : Cultura, Fnac, Amazon

Contact presse

Léandre DUPONT

Président de la Fédération Etudiante d'Auvergne
presidence@fedea-etu.org

Lise ROUSSY

Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales
de la Fédération Etudiante d'Auvergne
affairesociales@fedea-etu.org



Besoin d'aide ?

Contacte-nous :

mesdroits@fedea-etu.org

Nos réseaux sociaux



@La_FEDEA



fedea_etu



**Fédération Etudiante
d'Auvergne**